

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00967

Numéro SIREN : 810 919 456

Nom ou dénomination : 2TSM

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2022 sous le numéro de dépôt 17288

SASU 2TSM
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 500 euros
Siège social : 21 Avenue Mendiguren
Bat1 Le Velasquez
06000 NICE

R.C.S NICE 810 919 456

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un août à 18 heures,

L'associé unique de la société sus désignée tient l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation régulière du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BARTHELEMY Fabrice, Président de cette société.

Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Le texte des résolutions proposées,
- Les comptes annuels clos au 31 mars 2020,
- Le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales.

Monsieur BARTHELEMY Fabrice déclare que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice clos le 31 mars 2020,
- Approbation du bilan et du compte de résultat,
- Quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes et sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, approuve ce rapport et donne quitus au Président de sa gestion au cours dudit exercice.

BF

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels clos le 31 mars 2019, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui est une perte de 2 023 euros, de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » - 2 023 euros

Compte tenu de cette affectation :

- Le poste « Report à nouveau » serait de 6 336 euros,
- Les capitaux propres de la société seraient de 6 835 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

2018	0 €
2019	0 €
2020	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président comme à tout porteur d'une copie certifiée conforme du procès verbal des présentes libérations, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique.

Le Président
Fabrice BARTHELEMY

BF

SASU 2TSM
Société à Action Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 21 Avenue Mendiguren,
Bat1 Le Velasquez
06000 NICE

R.C.S NICE 810 919 456

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 AOUT 2020

L'associée unique rend compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 mars 2020.

Il reprend ci-après, successivement les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I) SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE-
EVOLUTION PREVISIBLE.

L'activité de la société peut se présenter ainsi qu'il suit :

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'exercice s'est élevé à 83 397 euros.

Les frais de personnel, y compris les charges sociales, se sont élevés à 40 951 euros.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements pour 1 069 euros.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un résultat d'exploitation de 7 276 €.

Le résultat financier ressortant à 0 € et le résultat exceptionnel à - 9 300 €, laisse apparaître un résultat courant avant impôts de 7 277 €

Compte tenu des charges et produits de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par une perte comptable de 2 023 €.

II) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE
L'EXERCICE

BF

Pour répondre aux prescriptions légales, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au cours de cette période, d'événements particuliers à vous signaler.

III) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.

IV) PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis dans les mêmes formes et suivant les mêmes méthodes d'évaluation que précisées dans l'annexe.

V) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 2 023 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » - 2 023 euros

Compte tenu de cette affectation :

- Le poste « Report à nouveau » serait de 6 335 euros,
- Les capitaux propres de la société seraient de 6 835 euros.

VI) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous indiquons qu'aucune dépense et charge visée sous l'article 39-4 du CGI a été effectuée au titre de l'exercice soumis à votre approbation.

CONCLUSION

Telle se présentait la situation de la société au 31 mars 2020.

L'annexe apporte un certain nombre de précisions sur les règles et les méthodes comptables utilisées et n'appelle pas de commentaire particulier.

Tel est l'objet des résolutions qui sont proposées.

Le Président
Fabrice BARTHELEMY



Certifié conforme
à l'original

BP



Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD

2021



N° 11084* 22

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/04/19	et clos le	31/03/20	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 2TSM 21 Avenue Mendiguren Bat1 Le Velasquez 06000 NICE	
SIRET 81091945600014	Mél : ttsoudure@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPE

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Soudure et maintenance vehicule industri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	2 636
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD); art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse 0 N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .			

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ASCIOMA EXPERTISES 96 AVENUE DE NICE 06800 CAGNES-SUR-MER Tél : 0493141404	Cabinet Carbone & Associés Tél :
OGA/OMGA	Visueur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
	Date : 27/07/21 Lieu : NICE
	Qualité et nom du signataire : PDG BARTHELEMY Fabrice
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

IMPRIMES FISCAUX

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

DF

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

N°15948*03

Désignation de l'entreprise SASU 2TSM				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise 21 Avenue Mendiguren Bat1 Le Velasquez 06000 NICE							
SIRET 8 1 0 9 1 9 4 5 6 0 0 0 1 4							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12			
				Exercice N clos le 31/03/2020			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
					Nct 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilitisations corporelles *		028	8 677	030	7 259	1 417
	Immobilitisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	8 677	048	7 259	1 417
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
		Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	4 771	070	4 771	
		Autres* (3)	072	9 327	074	9 327	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	3 728	086	3 728	
	Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II		096	17 826	098	17 826	
	Total général (I + II)		110	26 503	112	7 259	19 243
PASSIF				Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	500			
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132				
	Report à nouveau		134	8 358			
	Résultat de l'exercice		136	-2 023			
	Provisions réglementées		140				
Total I		142	6 835				
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	766			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 1 723)		172	11 643			
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	12 408			
Total général (I + II + III)		180	19 243				
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 269
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

BF

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2TSM

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/03/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214							
		services *		217		218	83 397						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222					
	Production immobilisée *					224							
	Subventions d'exploitation reçues					226							
	Autres produits					230	1 101						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	84 498						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234							
	Variation de stocks (marchandises)*					236							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	3 655						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240							
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	30 244						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	874	244	1 303						
	Rémunérations du personnel*					250	29 258						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	11 693						
	Dotations aux amortissements*					254	1 069						
	Dotations aux provisions					256							
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262							
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)						264	77 222						
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 276						
Produits financiers (III) 280													
Charges financières (V)						294							
Produits exceptionnels (IV)						290	-9 300						
Charges exceptionnelles (VI) {						300							
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							347						
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)						348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306							
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-2 023						
B- RÉSULTAT FISCAL													
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						312	2 023						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316							
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318							
	Provisions non déductibles*					322							
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989								
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344								
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
	BUD (44 sexdecies)	992											
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648							
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641									
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990									
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354	2 636		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356					
Déficits antérieurs reportables : *						dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	2 636		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

BF

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU 2TSM		Néant ☐ *							
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 840	442		444		446	3 840		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	2 568	462	2 269	464		466	4 836		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	6 408	492	2 269	494		496	8 677		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 623	532	217	534		536	3 840		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	2 568	552	852	554		556	3 419		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	6 191	572	1 069	574		576	7 259		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

BF

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2TSM

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agences amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780	

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	10 955
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	10 955
Déficits de l'exercice	860	2 636
Total des déficits restant à reporter	870	13 591

III

DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	16 680
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	3 045
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° [] exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

BF

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SASU 2TSM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/04/2019		et clos le : 31/03/2020	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée, déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".			

Copyright Groupe ISA (2021) ISACOMPTA

BF

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG (1))

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

SIREN 810919456

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2TSM

ADRESSE (voie) 21 Avenue Mendiguren Batl Le Velasquez

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BARTHELEMY Prénom(s) Fabrice
Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance : Date 25/08/1965 N° Département 03 Commune VICHY Pays France
Adresse : N° 20 Voie Rue PAPON
Code Postal 06300 Commune NICE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

BF

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2020

SIREN

810919456

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2TSM

ADRESSE (voie) 21 Avenue Mendiguren Bat1 Le Velasquez

CODE POSTAL 06000

VILLE NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033

BF

8

SASU 2TSM
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 500 euros
Siège social : 21 Avenue Mendiguren
Bat1 Le Velasquez
06000 NICE

R.C.S NICE 810 919 456

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 31 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août à 18 heures,

L'associé unique de la société sus désignée tient l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation régulière du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BARTHELEMY Fabrice, Président de cette société.

Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Le texte des résolutions proposées,
- Les comptes annuels clos au 31 mars 2021,
- Le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales.

Monsieur BARTHELEMY Fabrice déclare que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation du bilan et du compte de résultat,
- Quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président sur les comptes et sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, approuve ce rapport et donne quitus au Président de sa gestion au cours dudit exercice.

DF

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels clos le 31 mars 2021, les approuve tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui est un bénéfice de 6 874 euros, de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » 6 874 euros

Compte tenu de cette affectation :

- Le poste « Report à nouveau » serait de 13 209 euros,
- Les capitaux propres de la société seraient de 13 709 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

2019	0 €
2020	0 €
2021	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

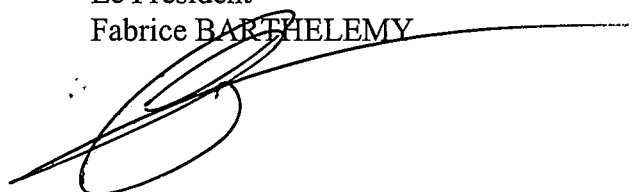
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Président comme à tout porteur d'une copie certifiée conforme du procès verbal des présentes libérations, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique.

Le Président
Fabrice BARTHELEMY



BF

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2019 au 31/03/2020

Règlement CRC n° 14-03

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**SASU 2TSM**

Adresse 21 Avenue Mendiguren Bat1 Le Velasquez
06000 NICE

Activité (s) exercée (s) Soudure et maintenance vehicule industri

N° Siret 81091945600014

TABLEAU DES METHODES COMPTABLES APPLIQUEES**REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Immobilisations	V. brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	V. brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche, développ.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Total des immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels & outillages	3 840			3 840
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport	2 568	2 269		4 836
Autres immobilisations corporelles				
Total des immobilisations corporelles	6 408	2 269		8 677
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	6 408	2 269		8 677

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2019 au 31/03/2020

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS

Amortissements	Durée	Montant début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de l'exercice
Autres immobs incorporelles					
Total des immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. techniques, matériels & out.		3 623	217		3 840
Inst. générales agenc. divers					
Matériel de transport		2 568	852		3 419
Autres immobilisations corporelles					
Total des immobilisations corporelles		6 191	1 069		7 259
TOTAL GÉNÉRAL		6 191	1 069		7 259

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	14 098	14 098	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GÉNÉRAL	14 098	14 098	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées	766	766		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 643	11 643		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	12 408	12 408		

BF

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS
 MOUVEMENT DES POSTES DES COMPTES RELATIFS AUX AMORTISSEMENTS
 MOUVEMENT DES DÉPRÉCIATIONS, PROVISIONS
 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES
 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES
 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET INDEMNITÉS ASSIMILÉS
 MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS, LES ENGAGEMENTS DE
 CRÉDIT-BAIL AINSI QUE LES GARANTIES REÇUES ET/OU DONNÉES
 COMMENTAIRES

Informations		
Produites	Non produites	
	NS	NA
O		
O		
O		
O		

ANNEXE COMPTABLE